

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° AS678

AMENDEMENT

présenté par
Mme Abadie-Amiel, rapporteure, M. Delautrette, rapporteur M. Falorni, rapporteur
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement supprime l'alinéa 3 après qu'il a été inséré à l'article 4 qui traite effectivement des conditions d'accès à l'aide à mourir.